**FICHE DE CANDIDATURE**

**Élection au Comité de vérification des finances**

**À l’Assemblée générale du 2 décembre 2022**

*Veuillez faire parvenir ce formulaire de mise en candidature dûment rempli à Godefroy Desrosiers-Lauzon,* secrétaire par intérim, à godefroy.desrosiers-lauzon@scccum.ca***avant le******29 novembre 2022, à 13h00****.*

Attention : les membres du Comité de vérification des finances ne peuvent occuper un autre poste élu par l’Assemblée générale, y compris au Conseil syndical.

Par la présente, je souhaite poser ma candidature au poste suivant (cocher) :

Comité de vérification des finances (un poste) [ ]

Nom :

Unité d’embauche (faculté, département) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Signature |  | Date |

**Présentation**

Pour éclairer l’assemblée générale, nous vous prions de bien vouloir vous présenter et présenter votre candidature ci-dessous. Nous vous demandons de vous en tenir à 2 500 caractères, espaces compris.

|  |
| --- |
|  |

**Précision :**

Le présent document, dûment rempli et remis dans les délais, permettra au secrétariat du SCCCUM de proposer votre candidature lors des élections qui se tiendront pendant la séance de l’Assemblée générale du 18 novembre 2022. Cependant, avant de procéder au scrutin, la présidence d’élections devra obligatoirement vous demander si vous acceptez d’être mis-e en candidature, et vous devrez lui répondre. **Si vous ne pouvez être présent-e à la séance, vous devrez avoir déposé à cet effet, et ce, avant le début de la séance, une attestation écrite, signée de votre main ou par courriel. Prenez note que le présent document ne peut servir d’attestation**. Le secrétariat du SCCCUM ne pourra en aucune façon être tenu responsable de votre éventuelle incapacité à lui faire parvenir cette attestation à temps.

Lisez attentivement les documents *Description des postes à pourvoir à l’élection du 2 décembre 2022* et *Processus électoral du SCCCUM*, disponibles sur le site internet du SCCCUM (<https://scccum.ca>), à l’onglet *Élections.* Les règles d’élection au SCCCUM sont à l’article 31 des statuts.